

Département
Indre et Loire

♦♦♦♦

Arrondissement
Tours

St Martin Le Beau



Date d'envoi de la convocation
14 janvier 2021

Elus en exercice : 23
Présents : 18
Pouvoirs : 0
Votants : 18

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal
Séance du 20 janvier 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt janvier, à 18 h, le Conseil Municipal de la commune s'est assemblé, au regard du contexte sanitaire lié au Covid19, salle des Closiers, sous la présidence de Monsieur Alain SCHNEL, Maire

Étaient présents : M. Alain SCHNEL, Mme Danielle BROCHARD, M. Jacques BRAULT, Mme Julie BROSE, Mme Christine POIRIER, M Gwendal MOULIN, M. Jean-Maurice LEBERT, Mme Joëlle PINNEAU, M. Bernard GIRAUDON, M. Laurent BERGER (arrivée 18h08), Mme Caroline DEMAISON (arrivée 18h11), M. Denis GIRAUD, Mme Isabelle PEGARD, Mme Marie PILLEBOUE, Mme Laëtitia BERMELL, M. Fabien AMATHIEU, M. Guillaume LELANDAIS (arrivée 18h08), Mme Aurore GAGNARD.

Absents non représentés : Mme Eliane PLOUZEAU, M. Jean-Yves AUDIGOU, Mme Micheline GAGNER, M. Claude BUNET, Mme Angélique DELAHAYE.

Absents représentés :

Secrétaire de séance : Mme Joëlle PINNEAU

Diffusion Original : Registre / Copie : Urbanisme

DL 2021-01-20-13-1 - Convention avec la S.A.F.E.R. du Centre

La S.A.F.E.R. est une Société d'aménagement foncier et d'établissement rural dont le rôle consiste, entre autres, à accompagner les collectivités qui le souhaitent pour la gestion quotidienne des problématiques foncières par le biais d'une convention. Cela permet de recevoir régulièrement les ventes à venir sur le territoire.

En complément, l'accompagnement peut également se faire en deux phases avec coûts différents :

Phase 1 : diagnostic agricole et foncier avec la définition des secteurs à enjeux

Recensement des friches agricoles et naturelles, étude du foncier non-bâti hors îlots Politique Agricole Commune (PAC), identification des biens présumés vacants et sans maître et identification du foncier communal
Pour une valeur de 3 202 € HT

Phase 2 : Animation foncière avec le recensement des porteurs de projets agricoles et environnementaux dans les secteurs à enjeux

Contact avec les exploitants de la commune et aux organismes agricoles et environnementaux du département et de la région susceptibles d'être intéressés par la valorisation des opportunités foncières sur les petites parcelles agro-naturelles morcelées (ruche, maraichage, arbo-cultures...)

Animation de permanence en mairie (deux demi-journées)

Le but étant de restituer à la mairie :

- les besoins des acteurs agricoles et environnementaux,
- les biens sur lesquels la collectivité a intérêt à se positionner.

Pour une valeur de 6 404 € HT

Considérant que cet accompagnement n'engage en rien la collectivité quelque soit l'issue du diagnostic et de l'animation foncière,

Après en avoir délibéré par 18 voix pour, le conseil municipal décide de :

- signer la convention avec la S.A.F.E.R. du Centre,
- Signer le devis avec les deux phases,
- veiller à ce que les crédits soient ouverts,
- autoriser Monsieur le Maire, ou l'adjoint délégué, à signer tous documents relatifs à ce dossier

Saint-Martin-le Beau, le 28 janvier 2021
Pour extrait, certifié conforme
Alain SCHNEL, Maire

Certifié exécutoire
Compte tenu
De la publication le
Alain SCHNEL
Maire

